## CABINET ROUX

## VALEUR VÉNALE

Notre mission :
DÉTERMINER LA VALEUR D'UN BIEN OU D'UN DROIT IMMOBILIER SUR LE MARCHÉ : VALEUR DE CESSION, VALEUR LOCATIVE DE MARCHÉ, VALEUR DU DROIT AU BAIL, VALEUR VÉNALE EN POURSUITE D’USAGE, VALORISATION FONCIĖRE (BILAN PROMOTEUR).

Vos bénéfices :

- Fiabiliser une négociation immobilière et/ou une valorisation.
- Orienter vos décisions dans le cadre d'une opération immobilière.

Nos référentiels:

- Justifier une valeur de patrimoine vis-à-vis de tiers (administrations, banques...).

Les travaux d'évaluation Cabinet Roux sont réalisés en conformité avec les principales normes professionnelles suivantes
$\rightarrow$ La Charte de l'Expertise en Évaluation Immobilière,
$\rightarrow$ Les Normes d'expertise immobilière en Europe, édictées par TEGoVA (The European Group of Valuers' Associations),
$\rightarrow$ Les normes d'évaluation de la Royal Institution of Chartered Surveyors (R.I.C.S.),
$\rightarrow$ Les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers,
$\rightarrow$ Les principes posés par le code de déontologie des SIIC (Société d'Investissement Immobilier Cotée).


